

# Règlement du championnat CH



## ***Règlement du Championnat suisse des Jeunes***

Le Championnat suisse des Jeunes du BA relève de la commission de travail pour les jeunes (JuKo) et est organisé par un groupe local du BA. Sont autorisés à prendre le départ, les jeunes de 10 à 20 ans avec un chien de race ou un chien sans papier.

La participation au Championnat de canicross est régie par les dispositions sur le Championnat de Canicross.

La participation au championnat RC est régie par les dispositions RC et RCI de la CTUS.

Les titres suivants sont attribués :

- Canicross
- RC
- Combiné

## **Championnat de Canicross**

Peuvent s'inscrire, les teams (détenteur/détentrice et chien) qui ont participé au moins à une épreuve de qualification canicross. La participation est organisée comme suit :

1. Chaque catégorie compte au moins 5 teams.
2. Tous les teams ayant obtenu au moins 90 points sont autorisés à prendre le départ.
3. Si moins de cinq teams ayant obtenu 90 points s'annoncent pour le Championnat suisse, les teams ayant obtenu des résultats inférieurs sont pris en compte dans l'ordre décroissant des résultats jusqu'à ce que le nombre de cinq participants par catégorie soit atteint.
4. Le titre ne peut être attribué que si trois teams au moins ont pris le départ.

Le décompte du temps de parcours en points s'effectue selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Temps du vainqueur} \times 100}{\text{Temps parcouru}}$$

Exemple :	1 <sup>er</sup> rang 20 min.	= 1200 sec.	= 100 points
	2 <sup>e</sup> rang 20 min. 20 sec.	= 1220 sec. (1200 : 1220 x 100)	= 98 points
	3 <sup>e</sup> rang 21 min.	= 1260 sec. (1200 : 1260 x 100)	= 95 points

## **Championnat RC**

Pour les jeunes entre 10 et 20 ans. Dispositions selon le RC et le RCI de la CTUS. La qualification n'est pas nécessaire. Le jeune ne doit pas obligatoirement être le propriétaire du chien, mais le propriétaire du chien et le conducteur du chien doivent être membres de la SCS.

## **Combiné**

Les teams qui participent au Championnat de Canicross et au Championnat RC reçoivent automatiquement une évaluation combinée, pour autant qu'ils prennent le départ des deux disciplines avec le même chien.

Pour le combiné, l'évaluation est la suivante :

1. La classe d'examen la plus élevée (par ex. ChA II avant RCI I)
2. Le meilleur rang au Canicross
3. Deux titres sont attribués

Les participantes et les participants au RC qui ne se sont pas qualifiés en cours d'année pour le CS de Canicross et qui souhaitent tout de même une évaluation du combiné sont autorisés à prendre part au Canicross et peuvent obtenir une évaluation pour le combiné. Ils partent à la fin de leur catégorie ou en tant que dernier concurrent de la compétition.

Ces teams ne figurent pas sur la liste de classement du Canicross et ils n'ont en aucun cas le droit de prétendre à une remise de titre en Canicross. Leur résultat paraît exclusivement sur la liste des résultats du combiné.

## **Règlement pour la distinction spéciale Canicross**

- Tous les résultats obtenus depuis 2009 lors d'une épreuve de qualification de canicross du BA et inscrits dans le livret de travail jaune sont pris en compte pour l'octroi de la distinction spéciale du CC.
- Après cinq épreuves de qualification, les jeunes peuvent demander l'octroi de la distinction spéciale du CC en envoyant le livret de travail jaune à la JuKo du BA.
- Après contrôle des données, les jeunes sont invités au Championnat suisse où leur distinction spéciale leur sera remise.
- L'octroi de la distinction spéciale est inscrit dans le livret de travail jaune et n'a lieu qu'une seule fois.
- L'octroi de la distinction spéciale est gratuit pour les jeunes.